



GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2319

Signataire : Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 22 janvier 2026

Question écrite urgente

Remise d'alcool illégale à des mineurs à Genève : combien de contrôles, quelles sanctions ?

Les mineurs parviennent de plus en plus facilement à acheter de l'alcool, surtout le soir dans les bars. Les âges minimaux sont de plus de plus en plus ignorés par les vendeurs. Depuis le 1^{er} octobre 2024, la législation autorise officiellement les achats tests pour contrôler le respect de l'âge légal de remise d'alcool. Dans le canton de Genève, l'autorité compétente est le service de la consommation et des affaires vétérinaires – SCAV. Ce dernier peut donc effectuer des contrôles à tout moment, comme le rappelle le site de l'Etat de Genève¹. La loi exige des personnes qui proposent de l'alcool à consommer sur place ou à emporter de veiller à ce qu'aucun alcool, fermenté ou distillé, ne soit fourni aux moins de 16 ans ; et que des alcools forts, spiritueux, cocktails ou alcopops ne soient pas fournis aux 16-18 ans. Or, des achats tests réalisés dans plusieurs cantons, y compris à Genève, ont révélé que de l'alcool était remis à des mineurs dans plus de 50% des cas ! Le canton de Genève, face à l'inquiétude liée à l'augmentation de la vente d'alcool à des mineurs, en a déjà tiré la conclusion... qu'il y a un besoin important de sensibilisation et de formation du personnel des lieux de vente concernés.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Combien d'établissements publics et commerces disposant d'une autorisation de vendre des boissons alcooliques existent dans le canton de Genève ?***

¹ « Vente d'alcool : êtes-vous en règle ? » : <https://www.ge.ch/actualite/vente-alcool-etes-vous-regle-8-09-2025>

- *Combien d'achats tests ont été effectués à Genève en 2025 pour contrôler le respect de l'âge légal de remise d'alcool ?*
- *Combien de postes au sein du service de la consommation et des affaires vétérinaires sont actuellement chargés d'effectuer ces contrôles ?*
- *Combien de sanctions ont été prononcées à l'égard des contrevenants, établissements publics ou commerces, en 2025 et de quelle nature ?*
- *Le Conseil d'Etat estime-t-il suffisant le dispositif de contrôle actuellement en place visant à contrer la facilité avec laquelle les mineurs se procurent de l'alcool dans des établissements publics et commerces à Genève ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à ces questions.